

Ici on agit !

Savoie

Levée de boucliers contre un projet de carrière de gypse en Maurienne

Bronca des habitants, colère des élus qui estiment ne pas avoir été informés : l'idée de nouvelles exploitations de gypse dans la vallée fait l'unanimité contre elle.

Frédéric THIERS - 17 déc. 2022 à 11:46 | mis à jour le 17 déc. 2022 à 12:02 - Temps de lecture : 4 min



La carrière de gypse de Saint-Jean-de-Maurienne pourrait s'agrandir si le projet de ZSC aboutit, et d'autres sites pourraient être ouverts en Haute Maurienne, dans le secteur de Bramans notamment. Archives photo Le DL/Hugo VITTOZ

« Nous avons pris plus que notre part à l'effort national » : c'est ainsi qu'Émilie Bonnivard, députée (LR) de la 3^e circonscription de Savoie, termine un courrier à la Première ministre Élisabeth Borne, à propos d'un projet de « zone spéciale de carrières » (ZSC) en Maurienne. Cette ZSC consiste en l'extension d'un site gypsifère existant à Saint-Jean-de-Maurienne, et en la possibilité d'en exploiter un nouveau en Haute-Maurienne.

Jamais communiqué officiellement aux élus, un document officiel, plutôt mal ficelé, de 240 pages a été extrait des méandres du Net par des habitants de Haute-Maurienne. [On le trouve, en cherchant un peu, sur le site de l'Autorité environnementale. Des réunions publiques ont rassemblé des centaines de personnes](#), pour s'opposer à ce qui est considéré comme un saccage de la vallée.

A lire aussi

- **Non aux carrières, oui aux accès du Lyon-Turin en Maurienne**
- **L'État doit retirer le projet de zone spéciale de carrières en Maurienne demande l'intercommunalité**
- **Plus de 10 000 signatures contre la zone spéciale de carrières de gypse en Maurienne**

Des paroles rassurantes de l'État

Vendredi, à l'occasion d'inaugurations à La Norma, le sous-préfet Kevin Poveda, sans citer expressément la ZSC, s'est montré plutôt rassurant. Des projets de ce type « ne se feront pas sans le territoire », assure le représentant de l'État. Mais la [concertation, qui doit s'ouvrir début 2023 sous l'égide de la commission nationale](#)

du débat public , suscite la méfiance. Les Mauriennais qui se sont saisis du dossier ont compris que le Code minier permet à peu près tout au nom de l'intérêt national : pas besoin d'exproprier pour exploiter, procédures accélérées, etc.

L'opposition qui se fait jour n'est pas le fait d'« anti-tout ». Elle représente une tendance générale dans la vallée, qui considère que les atouts de la Maurienne résident pour une grande part dans l'agriculture et le tourisme, et pas dans l'exploitation de minerais. « Nous avons atteint notre niveau d'acceptation maximal face à tout nouveau projet de carrière », résume Émilie Bonnivard dans son courrier à Élisabeth Borne, cosigné par les 55 maires de la vallée, toutes tendances politiques confondues.

Les contraintes sont déjà très fortes

La Maurienne, avec la carrière actuelle située à Saint-Pancrace et Saint-Jean-de-Maurienne, fournit déjà une large part du gypse que l'usine Placoplatre de Chambéry transforme. Mais, pour les élus et les groupes de citoyens qui ont soulevé le lièvre, « la coupe est pleine ». L'argumentation résumée par la députée tient en plusieurs points : - l'État impose déjà des « contraintes extrêmes » à la création d'activités en montagne, qui vont encore augmenter avec la « Zéro artificialisation nette ». Il n'est pas acceptable qu'il s'autorise dans le même temps à ouvrir des carrières en procédure accélérée ; - Les Mauriennais ont déjà accepté des chantiers majeurs comme les grands barrages, et en acceptent encore avec le Lyon-Turin, « car nous savons qu'il y va de l'intérêt général ». Mais le point limite est atteint :

- la prochaine fermeture du tunnel du Mont-Blanc, trois mois par an pendant dix ans, va entraîner un report de trafic vers la Maurienne.

La demande faite aujourd'hui à la Première ministre est de « stopper immédiatement la démarche de ZSC en Maurienne ». Sans même attendre le débat public officiel.

Les élus interpellés sur le sujet de la carrière de Gypse

Ce dernier conseil départemental de l'année 2022 a également été l'occasion pour le groupe La Savoie nous unit d'interpeller les élus en présentant un vœu à propos du projet de Zone spéciale de carrières (ZSC) dans la vallée de la Maurienne, lancée en 2022 par l'État et visant à renouveler et étendre la carrière de gypse. Le projet, qui serait développé sur le secteur de la vallée d'Arvan et la vallée de la Haute Maurienne, prévoit des ressources potentielles estimées à 29 millions de tonnes. Le groupe craint notamment la multiplication des chantiers en plus de celui du Lyon-Turin, l'impact négatif qu'aurait cette activité sur le tourisme et l'agriculture, ainsi que la "surface disproportionnée aux autres usages du territoire" de la carrière. Le groupe demande donc à l'État d'étudier "les alternatives à l'exploitation de nouvelles carrières de gypse et d'anhydrite en vallée de la Maurienne, en prospectant dans d'autres régions".

Une proposition qui a fait réagir certains élus, dont Martine Berthet, conseillère départementale du canton Albertville, qui a appuyé la nécessité de mettre en place une réelle concertation

avec les élus ». De son côté, Sophie Verney, conseillère départementale déléguée à la politique massifs, a déploré que les élus mauriennais n'aient pas été informés de ce projet au préalable. « On ne sait pas à quoi vont servir ces nouvelles carrières. Nous avons eu de nombreuses réactions de la part des élus et des habitants, et nous demandons à avoir plus d'informations dès à présent sur ce dossier ».

[Environnement](#)[BTP et chantiers](#)